

# CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX de TIR aux ARMES REGLEMENTAIRES

-o- Pistolet et Revolver Confondus -o- Vitesse Militaire -o- Carabine 50 mètres -o-

Les Championnats Départementaux de Tir aux Armes réglementaires pour les disciplines 820-822-823-830-831-832 se dérouleront sur le site du Club de Tir du Fort la Chaux, anciennes fortifications militaires, esplanade du Fort la Chaux, 25200 GRAND CHARMONT, téléphone 07.67.59.73.51 5 (stand de tir), les :

*Samedi 25 Mars 2023*  
*Dimanche 26 Mars 2023*

## SERIES du SAMEDI 25 MARS 2023

î Pistolet et Revolver Confondus : 10 postes de tir

Série 01	Série 02	Série 03	Série 04
09h00	11h00	14h00	16h00

î Vitesse Militaire : 10 postes de tir

Série 01	Série 02	Série 03	Série 04
10h00	12h00	15h00	17h00

î Carabine 50 mètres : 02 postes de tir

Série 01	Série 02	Série 03	Série 04	Série 05	Série 06	Série 07	Série 08
09h00	10h00	11h00	12h00	14h00	15h00	16h00	17h00

## SERIES DU DIMANCHE 26 MARS 2023

î Pistolet et Revolver Confondus : 10 postes de tir

Série 05	Série 06	Série 07	Série 08
09h00	11h00	14h00	16h00

î Vitesse Militaire : 10 postes de tir

Série 05	Série 06	Série 07	Série 08
10h00	12h00	15h00	17h00

î Carabine 50 mètres : 02 postes de tir

Série 09	Série 10	Série 11	Série 12	Série 13	Série 14	Série 15	Série 16
09h00	10h00	11h00	12h00	14h00	15h00	16h00	17h00

*Les organisateurs se réservent le droit de supprimer des séries.*

## TARIFS des ENGAGEMENTS

î Pistolet et Revolver Confondus (830 et 832)	11,00 Euros
î Vitesse Militaire (831)	11,00 Euros
î Carabine 50 mètres (820 - 822 - 823)	11,00 Euros
î Équipe	GRATUIT

## IMPORTANT

- î présence 30 minutes avant la série
- î les horaires des séries sont les heures de début des tirs
- î présentation de la licence F.F.T. ou de l'attestation
- î présentation de l'autorisation de détention et/ou de déclaration de(s) arme(s) utilisée(s)
- î un contrôle anti-dopage peut être effectué à tout moment pendant le Championnat

## INSCRIPTION

- î pré-réservation par mail ([presidentctfc@free.fr](mailto:presidentctfc@free.fr)) en indiquant la discipline et la série
- î la confirmation de la pré-réservation sera faite par mail
- î la validation des pré-réservations ne sera confirmée qu'à la réception de la feuille d'engagement et du règlement financier qui devra intervenir avant le 20 mars 2023.
- î en l'absence de confirmation par l'envoi de la feuille d'engagement et du règlement financier, les places pré-réservées seront ré-attribuées à d'autres demandeurs

*Feuilles d'inscriptions téléchargeable sur [www.montir.com](http://www.montir.com) rubrique « événements »*

## RESTAURATION

- î restauration possible le samedi midi et le dimanche midi
- î repas chaud (plat chaud-fromage-désert) pour 15,00 Euros
- î réservation obligatoire (paiement possible sur place)
- î café, thé, boissons non alcoolisées en vente sur place

## ***A BIENTOT DANS NOS INSTALLATIONS***

*Adresser toute correspondance : Club de tir du Fort la Chaux  
Chez Mme DEMARCY  
04 chemin de grange la dame  
25 200 MONTBELIARD*

*06.07.04.36.29 - [presidentctfc@free.fr](mailto:presidentctfc@free.fr)*